

Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2024-09-02

Objet :
Tarification de la
restauration
scolaire au
23/09/24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, JONVILLE Régine, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PIRET Annick, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

EQUINE Philippe, pouvoir DUTOIT Jean Michel
LESSART Alexandre, pouvoir CARY Thérèse
PERNES Geoffrey, pouvoir LAMBRAY Cécile
DELACOURT Philippe, pouvoir LORTHOIS Daniel
HUIZINGA Martine, pouvoir BOURGOIS Vincent
BAY Edwige, pouvoir JONVILLE Régine
DE WAZIERES Cyril, pouvoir BALZANO Sylvain
DELACOURT Séverine, pouvoir PLANCQ Carmen
DURAND BERNARD, pouvoir BLONDEAU Alain

Absents :

Nombre de
Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 29

Vu le CGCT ;

Considérant la délibération n°2021-08-01 relative à la mise en œuvre du dispositif de restauration scolaire à 1€ ;

Considérant la délibération n°2023-11-16 relative à la modification des tarifs de régie municipale au 01/01/24 ;

Considérant l'arrivée à échéance le 23/09/2024 de la convention dédiée cosignée entre la commune et l'Etat, d'une durée de 3 ans ;

Suite à présentation en commission « finances » du 13/09/2024

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que la ville de Wavrin applique le dispositif de restauration scolaire à 1€ depuis le 26/04/2021 selon des conditions spécifiques définies par l'Etat.

Les tarifs communaux appliqués dès lors sont :

Envoyé en préfecture le 21/09/2024

Reçu en préfecture le 21/09/2024

Publié le



ID : 059-215906538-20240919-2024_09_02-DE

Quotient familial	Tarif par
CCAS	0,80
0 à 308	0,90
308,01 à 500	0,90
500,01 à 800	0,95
800,01 à 1100	0,95
1100,01 à 3500	1,00
3500,01 et plus	4,00
Adultes scolaire	4,50
Adultes EXT	5,00

La convention cosignée entre la commune et l'Etat, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 23/09/2024. Pour maintenir le dispositif de restauration scolaire à 1€, la commune Wavrin doit donc signer une nouvelle convention répondant au décret en vigueur.

Or, depuis le 01/08/2022, l'Etat impose que les tarifs répondent à 3 conditions :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal 1 000€ (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- une délibération fixe cette tarification sociale, avec une durée fixée ou illimitée.

Pour maintenir ce dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire à 1€, la commune doit donc adapter sa grille tarifaire aux exigences de l'Etat.

Ainsi, les familles présentant un quotient familial supérieur à 1000 et bénéficiant depuis le 26/04/2021 d'un tarif inférieur ou égal à 1€ connaîtront une révision tarifaire à partir du 23/09/2024.

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs appliqués en 2019, avant l'instauration de la tarification sociale à 1€, et ce malgré la forte hausse des coûts tarifaires de la restauration, de l'énergie et des charges de personnel ces dernières années. Rappel : le coût de revient d'un repas pour la commune est supérieur à 7€.

Grille tarifaire 2019 de la restauration scolaire

Envoyé en préfecture le 21/09/2024

Reçu en préfecture le 21/09/2024

Publié le



ID : 059-215906538-20240919-2024_09_02-DE

Cantine

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant et plus	Réservation dernière minute
CCAS	1,25 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €	2,25 €
0 à 308	1,50 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €	2,50 €
308,01 à 500	2,60 €	2,21 €	1,88 €	1,60 €	3,60 €
500,01 à 800	3,30 €	2,81 €	2,38 €	2,03 €	4,30 €
800,01 à 1100	3,80 €	3,23 €	2,75 €	2,33 €	4,80 €
1100,01 à 1400	4,10 €	3,49 €	2,96 €	2,52 €	5,10 €
1400,01 et plus	4,40 €	3,74 €	3,18 €	2,70 €	5,40 €
EXT	5,00 €				6,00 €
Adultes scolaire	4,00 €				5,00 €
Adultes EXT	5,00 €				6,00 €

La nouvelle grille tarifaire proposée au 23/09/24 serait donc :

QUOTIENT	Tarifs €TTC
CCAS	0,8
0 - 500	0,9
500,01 - 800	0,95
800,01-1000	1
1000,01-1400	4,1
>1400	4,4
EXTERIEUR ≤ 1000	1
EXTERIEUR > 1000	5
ADULTE scolaire ou extérieur	5
REPAS NON RESERVE	5

Pour rappel, les tarifs scolaires des Projets d'Accueil Individualisé, votés lors du conseil municipal du 30/11/2023, demeurent inchangés (délibérations n°2023-11-16 : « modification des tarifs de régie municipale au 01/01/24 ») :

Quotient familial	Restauration PAI € TTC
CCAS	0,10
0 à 308	0,20
308,01 à 500	0,35
500,01 à 800	1,05
800,01 à 1100	1,55
1100,01 à 1400	1,85
1400,01 et +	2,15
Extérieur	2,75

Le conseil municipal valide à la majorité la présente proposition scolaire, autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de partenariat de la restauration scolaire à maintenir la tarification sociale de la restauration scolaire à des fins de démarches administratives et budgétaires dédiées.

Envoyé en préfecture le 21/09/2024
Reçu en préfecture le 21/09/2024 en période d'admission
Publié le 21/09/2024 en période d'admission
ID : 059-215906538-20240919-2024_09_02-DES

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), JONVILLE Régine, LESSART Alexandre (pouvoir CARY Thérèse), VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey (pouvoir LAMBRAY Cécile), DELACOURT Philippe (pouvoir LORTHOIS Daniel), HUIZINGA Martine (pouvoir BOURGOIS Vincent), BAY Edwige (pouvoir JONVILLE Régine), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir BALZANO Sylvain), DELACOURT Séverine (pouvoir PLANCQ Carmen), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

Abstention : VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme
Le Maire,

A. BLONDEAU

